

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/53

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	16	16

Date de la convocation :

le 26 novembre 2018

Date d'affichage :

le 06 décembre 2018

Séance du 03 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 03 décembre à 17h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Françoise MORIN, Messieurs, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEOUEUF, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Monsieur Gérard WARIN par Madame Françoise MORIN.

Absents excusés : Madame Kristine FOYART, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Marcel DAUSQUE, Daniel FORGET, Jean-Noël GUESNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PEYR

Objet : Marché public de maintenance des installations d'éclairage public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21-1,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la nécessité pour le SEZEO de se doter d'un accord-cadre pour assurer la maintenance des installations d'éclairage public des communes adhérentes,

Après avoir exposé l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché, le Président sollicite l'autorisation d'engager la procédure d'appel d'offres et de signer le marché correspondant,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

AUTORISE le Président à engager la procédure d'appel d'offres pour les prestations de maintenance des installations d'éclairage public des communes adhérentes dans les conditions suivantes :

- Technique d'achat : accord-cadre avec émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins du Syndicat
- Montant du marché : suivant Bordereau des Prix Unitaires, sans minimum, ni maximum
- Procédure : appel d'offres ouvert (procédure formalisée, attribution par la CAO)
- Durée : 36 mois renouvelable une fois 12 mois
- Allotissement : marché public global en raison de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes ou de procéder à une répartition géographique cohérente et considérant le risque de rendre plus coûteuse l'exécution des prestations

AUTORISE le Président à signer le marché et toute pièce y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

